

COMMUNE DE WINKEL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 10 juillet 2020*****Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire***

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Grégory KUGLER, Adjoint au Maire, Geneviève DENEUX, Gérard KOLLER, Robert MAERKY, Agnès SCHMITT, Geoffroy SCHMITT et Josiane SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Mme Sabine RORET à Martine FROEHLI

Secrétaire de séance : M. Grégory KUGLER, 3ème Adjoint au Maire.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020,
- 2 – Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
- 3 – Délibération CCID / Délégués commission des impôts directs,
- 4 – Délibération Fêtes et cérémonies,
- 5 – Délibération Syndicat d'Electricité,
- 6 – Devis LRE / transfert luminaire en LED,
- 7 – Décisions budgétaires modificatives,
- 8 – Devis LRE / remplacement de points lumineux en luminaire LED,
- 9 – Décisions budgétaires modificatives,
- 10 – Devis Matrol / entretien voirie,
- 11 – Convention GEPMA / Protection des chauves-souris
- 12 – Divers
 - Point sur la situation au Presbytère,
 - Projet d'achat de terrain en vue de l'aménagement du tracé de l'III.
 - Commission de travail cimetière.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020

Madame le Maire demande si des observations sont formulées au procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 – Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Délibération N° 2020-21

Conformément à l'arrêté préfectoral no 2020-812 du 29 juin 2020, il a été procédé au vote d'un délégué et de 3 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs dans le Département du Haut-Rhin qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

A été élue déléguée titulaire au 1^{er} tour Mme Agnès Lorentz à l'unanimité avec 10 voix

Ont été élus suppléants, dans l'ordre du tableau au 1^{er} tour : M. Fernand BLIND
Mme Martine FROEHLY
M. Grégory KUGLER

à l'unanimité avec 10 voix chacun

POINT 3 – Commission Communale des Impôts Directs

Délibération N° 2020-22

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms suivants :

Commissaires titulaires :

- M. BLIND Fernand
- Mme FROEHLY Martine
- M. KUGLER Grégory
- M. MAERKY Robert
- M. SCHMITT Laurent
- Mme BIELMANN Emmanuelle
- M. FROEHLY Jean-Louis
- M. MARTI Jean-Luc
- M. SCHMITT Franck
- M. STIERLIN Vincent
- M. EGENSCHWILLER Philippe
- M. ZAUGG Nicolas

Commissaires suppléants :

- M. SCHMITT André
- Mme LANG Carine
- M. LOOS Maxime
- M. DENEUX Gérard
- M. IASUOZZI Jérôme
- M. HEIM Alain
- M. MEYER Jean-Luc
- M. KORNMANN Rémy
- Mme SCHMITT Pascale
- M. KOLLER Gérard
- M. SCHMITT François
- M. KEMPF Philippe

A la suite de ces propositions, la Direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront appelés à siéger durant les 6 années à venir. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

POINT 4 – Dépenses Fêtes et Cérémonies

Délibération N° 2020-23

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'engagement de dépenses à imputer à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies.

Le Maire, ordonnateur, est autorisé à imputer sur ce compte les dépenses qui répondent aux principales caractéristiques suivantes :

- Fêtes ou vin d'honneur, organisés à l'occasion d'une cérémonie commémorative,
- Repas des Aînés, du Conseil Municipal, des Sapeurs-Pompiers...
- Réception du Nouvel An,
- Repas organisés lors de journée de travail,
- Inaugurations de tous ordres : places, bâtiments, pistes, drapeau, panneaux...
- Jumelage...
- Cadeaux offerts à l'occasion de grands anniversaires, de mariages, de naissances...
- Cadeaux offerts en remerciements au personnel, pour ancienneté, départ en retraite...
- Cadeaux offerts à l'occasion d'honorariat ou de médaille communale...

POINT 5 – Chiffrage mise en souterrain du réseau basse tension

Route de Lucelle

Délibération N° 2020-24

Après présentation par Mme le Maire du chiffrage datant de juillet 2018 fait par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, concernant la mise en souterrain du réseau basse tension de la route de Lucelle évalué à 86 550,00 H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe pour la poursuite de ce projet qui concernera la mise en souterrain de l'ensemble des réseaux secs (EDF, Télécom, Fibre, Eclairage public) qui se fera dans le cadre d'une réfection de la voirie. Cette opération sera réalisée et inscrite au budget de la commune pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de réaliser une co-maîtrise d'œuvre avec le Syndicat pour le choix du Bureau d'Etudes ainsi que du maître d'ouvrage et d'élaborer toutes demandes d'aides publiques.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020– chapitre 21 – section investissement.

POINT 6 – Devis LRE / transfert luminaire en LED

Délibération N° 2020-25

Vu le devis des Ets Lignes et Réseaux de l'Est à 68720 Illfurth pour la fourniture et pose d'ampoules LED sur l'ensemble des rues « de l'Eglise » et rue « des Vergers »
Pour un montant total de 3 019.00 € H.T.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés **D'APPROUVER** le devis LRE d'un montant total de 3 019.00 € H.T.

CHARGE Mme le Maire de signer l'acceptation du devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2020
Chapitre 021 - article 2158 « Autres installations, matériel et outillage technique » - section investissement

COMMUNE DE WINKEL

PV du CM du 10 juillet 2020

POINT 7 – Décisions budgétaires modificatives

Madame le Maire décide le virement de crédit d'un montant de 3 600,00 € de l'article 020 « Dépenses imprévues d'investissement » vers l'article 2158 « Autres installations, matériel et outillage technique », chapitre 21.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de cet arrêté de virement de crédit et l'acceptent à l'unanimité.

POINT 8 – Devis LRE / remplacement de points lumineux en luminaire LED**Délibération N° 2020-26**

Vu le devis les Ets Lignes et Réseaux de l'Est à 68720 Illfurth pour le remplacement de 3 points lumineux en luminaire LED près de la salle communale « La Batteuse » Pour un montant total de 1 380.00 € H.T.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés **D'APPROUVER** le devis LRE d'un montant total de 1 380.00 € H.T.

CHARGE Mme le Maire de signer l'acceptation du devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2020 Chapitre 021 - article 2158 « Autres installations, matériel et outillage technique » - section investissement

POINT 9 – Décisions budgétaires modificatives

Madame le Maire décide le virement de crédit d'un montant de 2 000,00 € de l'article 020 « Dépenses imprévues d'investissement » vers l'article 2158 « Autres installations, matériel et outillage technique », chapitre 21.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de cet arrêté de virement de crédit et l'acceptent à l'unanimité.

POINT 10 – Devis Matrol / entretien voirie**Délibération N° 2020-27**

Le Maire présente le devis proposé par les Ets Matrol Sàrl de 68790 Morschwiller pour l'entretien et la réfection des voiries communales.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés **D'APPROUVER** le devis Matrol d'un montant total de 3 879.00 € H.T.

CHARGE Mme le Maire de signer l'acceptation du devis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2020 Chapitre 011 - article 615231 « Voiries » - section Fonctionnement



POINT 11 – Convention GEPMA / Protection des chauves-souris

Délibération N° 2020-28

Le Maire soumet aux membres du conseil municipal une demande de convention de la part du GEPMA (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace à Strasbourg) concernant l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris. Vu qu'elles ont élu domicile dans les combles et le clocher de notre église.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés **D'APPROUVER** les termes de la convention et

CHARGE le Maire de la signer

Charge le Maire de faire un Don de 25 € à SFPEM, 19 Allée René Ménard, 18000 Bourges

POINT 12 – Divers**• Point sur la situation au Presbytère**

Suite à la réunion du Conseil de Fabrique de Winkel du 1^{er} juillet 2020 une grande discussion a eu lieu en ce qui concerne le paiement des factures EDF du Presbytère de Winkel.

Depuis l'arrivée à Winkel de l'Abbé Bernard Messerlin (prêtre coopérateur du doyenné de Ferrette) et de Sœur Germaine, les factures EDF sont réglées par la Mense Curiale. En ce moment les liquidités ne suffisent plus, la question se pose : qui va désormais payer les factures.

Les occupants de la cure ont souhaité la mise en place d'un second compteur électrique pour séparer la salle paroissiale du logement. Ceci nous semble beaucoup trop onéreux vu la faible consommation de la salle.

Le Conseil Municipal a tranché et décidé que les factures seront désormais réglées par les occupants des lieux et prévoit l'installation d'un sous-compteur intermédiaire indiquant les KWH consommés par la salle.

Un devis sera établi par les Ets KOCH de Bouxwiller.

• Projet d'achat de terrain en vue de l'aménagement du tracé de l'III

Le Maire propose une réflexion aux membres du conseil municipal concernant le tracé de l'III. Etant donné les difficultés d'accès à la rivière, mais également au tracé en ligne droite qui pose un problème de débit et de vitesse d'écoulement des eaux lors d'un gros orage ou d'une longue période de pluies abondantes ; il serait judicieux de proposer un achat de terrain des parcelles 28 et 29 en section 02 d'une surface totale de 23,08 ares.

L'acquisition de ce terrain permettrait la transformation du cours d'eau en méandres qui auraient une action de freinage du débit et permettrait également de régler le problème de l'érosion du lit de l'ILL.

Le conseil municipal charge Mme le Maire de contacter la propriétaire du terrain ; soit Mme Sylvie Schmitt habitant à 68910 Labaroche dans le but d'acquérir son terrain.



• **Commission de travail « Cimetière**

La date du vendredi 31 juillet 2020 à 19 H 00 fut retenue pour une réunion de la commission cimetière qui se rendra sur place en vue d'envisager les futurs travaux à réaliser sur le mur d'enceinte du cimetière, du changement de place du parking du haut et la mise en route de concessions.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire : Agnès LORENTZ



Le Secrétaire de Séance : Grégory KUGLER

